

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHADRAC

SEANCE DU 25 FEVRIER 2011

L'an deux mille onze et le vingt cinq février à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CONVERT Gérard, Maire.

Présents : Mme BRUSTEL, Mme THIEBAULT, Mme MALZIEU, Mr DELABRE, Mr OLLIER. Maires Adjoints.
Mme ALLIBERT, Mr BOISSY, Mr DEGEMARD, Mr GIRARD, Mr MAYRAND, Mme MIALON, Mr MONCHAMP, Mr NONNENMACHER, Mme PEYRON, Mr ROCHER, Mme SAUVAGE, Mr TRANCHARD.

Excusés : Mr GARNIER a donné procuration à Mr OLLIER
Mme RIBEYRE a donné procuration à Mme THIEBAULT

Absent : Mme DUMAS

Secrétaires : Mme THIEBAULT, Mr TRANCHARD

FINANCES - VOTE DES TARIFS COMMUNAUX 2011

Monsieur Henri OLLIER, rapporteur de la commission des finances, présente les propositions de modification des tarifs communaux élaborées en commission des finances :

DROIT DE PLACE FOIRE ET MARCHE

Mètre linéaire à la journée	0,75 €
Electricité à la journée	2,50 €
Abonnement annuel	12,50 €
Electricité annuel	63,00 €

DROIT DE PLACE CIRQUES ET MANEGES

M2 couvert	0,80 €
M2 dépendances	0,40 €
Piquet planté	12,50 €

JARDINS COMMUNAUX

A l'unité	10,00 €
-----------	---------

PANNEAUX PUBLICITAIRES

Au M2	15,00 €
-------	---------

LOCATION SALLE DE REUNION

Jeunes de Chadrac	gratuité
Habitants de Chadrac	30,00 €
Jeunes extérieurs à la commune	25,00 €
Associations extérieures	65,00 €

UTILISATION DU COMPLEXE SPORTIF (applicables à la rentrée scolaire de septembre 2011)

Gymnase (1heure) utilisation > 20H/an	3,50 €
Gymnase (1heure) utilisation < 20H/an	14,00 €
Salle multi-sports < 5 H week-end (commune)	114,00 €
Salle multi-sports > 5 H week-end (commune)	228,00 €
Salle tennis de table ou combat < 5 H week-end (commune)	91,50 €
Salle tennis de table ou combat > 5 H week-end (commune)	183,00 €
Salle multi-sports < 5 H week-end (extérieur)	171,00 €
Salle multi-sports > 5 H week-end (extérieur)	285,00 €
Salle tennis de table ou combat < 5 H week-end (extérieur)	114,00 €
Salle tennis de table ou combat > 5 H week-end (extérieur)	228,00 €

RESTAURANT D'ENFANTS (applicables à la rentrée scolaire de septembre 2010)

Ticket enfant de Chadrac	2,85 €
Ticket adulte de Chadrac	6,25 €
Ticket enfant le Monteil	6,20 €
Ticket adulte le Monteil	6,90 €
Ticket VMAC	2,45 €

CIMETIERE

Concessions trentenaires	665,00 €
Concessions cinquantenaires	960,00 €
Place caveau municipal (31 à 61 jours)	1,20 €
Place caveau municipal (62 à 365 jours)	2,40 €

COLOMBARIUM

Case colombarium (5ans)	430,00 €
Case colombarium (10 ans)	700,00 €
Case colombarium (15 ans)	865,00 €

MEDIATHEQUE

Carte d'adhésion 9,00 €
Habitants de Chadrac
gratuité

PARTICIPATIONS COMMUNALES

Conformément aux années précédentes, le mode de calcul du Quotient Familial reste calqué sur celui de la CAF.

1/CENTRES AERES

QF1 (journée)	5,15 €
QF2 (journée)	4,08 €
QF3 (journée)	3,12 €
QF1 (1/2 journée)	2,37 €
QF2 (1/2 journée)	1,90 €
QF3 (1/2 journée)	1,38 €

2/CLASSES DE MER, NEIGE, NATURE, DECOUVERTE. CAMPS, COLONNIE DE VACANCES

QF1 (journée)	6,23 €
QF2 (journée)	5,55 €
QF3 (journée)	4,51 €

Ces dispositions s'appliquent aux enfants de 3 à 17 ans révolus, sans tenir compte du niveau scolaire, et dont les parents sont domiciliés sur la commune de Chadrac.

Un minimum de 5 journées est nécessaire pour bénéficier de ces dispositions concernant les Camps, Colonies et Classes de mer, neige, nature et découverte.

La participation communale est également versée dans la limite de 70 jours par an et par enfant fréquentant les Centres Aérés, Camps et Colonies.

3/PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES

Participation par élève 29,80 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent cette proposition, avec une abstention